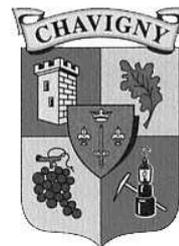


LES

infos



MUNICIPALES

n°15 Avril 2004

Dépôt légal
Avril 2004

Publication à périodicité variable

N°ISSN 1293-3074

Siège Mairie tel 03 83 47 24 32

Sommaire

- 2 • Trombinoscope
- 3 • Budget 2004
- 4 • La vie de la commune
- 6 • Hommage
• Du côté des associations
- 8 • Place de Châtel
• divers
- 9 • Fête du jeu
• Rue des près
- 11 • Fontaines
• Permanence des élus
- 12 • Etat civil
• Agenda
• Prochain bulletin

Editorial

Voici le printemps,

pour les finances municipales, c'est une période toute particulière où l'on fait le bilan de l'année écoulée et où l'on débat et vote le budget de l'année en cours.

Si 2003 nous a réservé des surprises pas toujours très agréables, notamment à cause de dotations de l'Etat inférieures à celles initialement prévues, la conjoncture pour 2004 nous incite à la prudence.

En effet, nous ne connaissons pas tous les effets financiers du processus de décentralisation que le gouvernement entend mettre en œuvre dès cette année.

C'est pourquoi l'équipe municipale a décidé d'établir un budget 2004 « modéré », **choisissant de ne pas augmenter les impôts communaux**. Les taux d'imposition sur la commune de Chavigny sont désormais largement inférieurs à la moyenne nationale et départementale.

Le prix de l'eau reste inchangé, le programme des travaux sur notre réseau se poursuivra tout au long de l'année.

Si le printemps est là, il ne doit pas nous faire oublier que la rentrée scolaire de septembre 2004 peut encore nous amener son lot de désagrément, notamment avec la menace qui pèse toujours sur la 3^{ème} classe de maternelle.

Si les représentants des parents d'élèves et les élus ont réussi à infléchir la décision de l'Inspecteur d'Académie en obtenant que cette fermeture « ferme » se transforme en « mesure à suivre », il reste à trouver 58 élèves en maternelle pour le jour de la rentrée. A défaut, la fermeture de classe sera effective...

C'est pourquoi, il est primordial que les parents des enfants âgés de 2 ans et plus au jour de la rentrée, inscrivent leurs enfants dès à présent auprès de la directrice, madame Fernandez (pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait).

L'actualité de notre démarche de démocratie participative, c'est la mise en place de deux nouveaux groupes de travail ouverts aux chavignéens, l'un sur la future zone d'habitation « Haldat-Tram », l'autre sur la préparation de la journée de l'environnement.

Les réunions du groupe s'intéressant au devenir du Pont du Tram reprennent, pour y participer, il suffit de venir s'inscrire en Mairie.

Ce numéro de vos informations municipales est riche de nombreux autres thèmes que je vous laisse le soin de découvrir...

Bonne lecture !

Le Maire
Guy GEORGE

Trombinoscope

Suite à l'élection du nouveau maire, Guy George, nous vous présentons ci-dessous, la composition du bureau municipal ainsi que leurs champs de responsabilités.



Guy GEORGE maire, Urbanisme



François NEDEY 4^{ème} adjoint,
Information, Animation de la démocratie participative.
Vice-président de la CCMM (Renforcement de la cohésion sociale et démocratie participative).



Mario VILLA 1^{er} adjoint, Personnel,
Cadre de vie, Forêt, CCAS.



Hervé TILLARD 5^{ème} adjoint,
Finances, Écoles.
Vice-président de la CCMM (Transport).



Stéphane OUIILLON 2^{ème} adjoint,
Travaux, Circulation, Eau.



René DENILLE conseiller municipal, délégué à l'action sociale et aux personnes âgées.
Conseiller communautaire.



Christian LEHEUX 3^{ème} adjoint,
Vie sociale et solidarité.



Jean-Marie WEISS conseiller municipal.
Conseiller communautaire.

Conseils municipaux de février, mars et avril :

Les principales décisions de ces séances sont présentées dans les différents articles de ce numéro 15. Cependant, les comptes-rendus des conseils municipaux sont consultables en mairie aux heures d'ouverture. (du lundi au jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 16h)

Budget

Budget 2004 : la prudence est de rigueur

Lors du Conseil Municipal du 19 mars 2004, les élus ont approuvé les comptes administratifs 2003 et voté le budget 2004.

Concernant les **comptes 2003**, on retiendra qu'au 31 décembre,

Le **budget général (M14)** présentait un excédent cumulé de fonctionnement de **105.773,97€** et un excédent cumulé d'investissement de **142.627,56€**.

Si ces chiffres restent globalement conformes au budget initialement prévu en matière de dépenses, le volet « recette » a réservé quelques surprises, notamment sur des dotations versées par l'Etat à notre commune, inférieures aux années

précédentes. Ce point est en cours d'analyse par la commission finances afin de pouvoir en mesurer les effets à moyen terme.

Le **budget eau (M49)** présentait un excédent cumulé d'exploitation de **13.244,96€** et un excédent cumulé d'investissement de **63.069,37€**.

Ce budget autonome, s'il est équilibré, se trouve pourtant fragilisé par le niveau des travaux de maintenance et d'amélioration sur notre réseau. La possible prise en compte de cette compétence par la Communauté de Communes Moselle et Madon (qui gère déjà l'assainissement) pourrait permettre à terme des économies d'échelle,.

La préparation et le vote du **budget primitif 2004** fut longue et aura nécessité quatre réunions de Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour finaliser notre projet. Rappelons que ce dispositif n'est pas obligatoire pour les communes inférieures à 3500 habitants mais que nous l'avons toujours appliqué dans un souci de débat et de transparence des finances publiques. Ce long travail préparatoire fut nécessaire pour bien appréhender certains éléments financiers externes :

- niveau des dotations de l'Etat à la commune
- conséquences de la future loi de décentralisation

Devant ces incertitudes, les élus ont fait le choix d'un budget « prudent » pour 2004 et ont décidé **de ne pas augmenter les taux d'impositions communaux**. Notre commune présente désormais des taux d'imposition bien inférieurs à la moyenne nationale.

	Chavigny	Moyenne nationale	Moyenne départementale
Taxe d'habitation	10,99%	14,02%	14,82%
Taxe foncier bâti	11,67%	17,92%	16,20%
Taxe foncier non bâti	34,19%	42,66%	20,53%

Concernant le prix de l'eau, les élus ont également décidé de **maintenir son prix à 0,97€/m³**.

Le budget général (M14) primitif 2004 s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	716.074,57€	716.074,57€
Investissement	923.416,15€	923.416,15€

Le budget « eau » (M49) primitif 2004 s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	207.984,18€	207.984,18€
Investissement	231.470,90€	231.470,90€

La commission finance organisera, avant l'été, une réunion d'information ouverte à l'ensemble des habitants, afin de présenter le fonctionnement des finances communales en générale et celles de Chavigny en particulier.

La vie de la commune

Nouveaux Habitants

Samedi 13 mars en fin d'après-midi, la municipalité avait convié à se reconstruire dans la salle du pressoir les différents acteurs de la vie du village, sans oublier Annie Villa, conseillère régionale; l'adjudant Navarro, commandant de la brigade de gendarmerie et Jean-Paul Vinchelin, conseiller général.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous et les présentations faites, Guy George s'appliqua à décrire les sujets importants qui préoccupent Chavigny et développa les grandes lignes de l'action municipale. Cette rencontre se termina autour d'un pot de l'amitié où chacun selon ses affinités ou préoccupations a pu faire plus amples connaissances ou trouver des renseignements auprès des représentants des associations présentes et des membres du conseil municipal.

Quelques unes de nos activités loisirs :



Initiation au tir à l'arc
au CLSH de février



Les jeunes en réseau 24h non stop au pressoir au profit de la croix rouge

Comité des fêtes
Carnaval avec le soutien de l'A.P.S et du FR



Après avoir déambulé dans les rues du village...
une pause avant la mise à feu



Chavigny 4^{ème} sur 14 au tournoi régional
des foyer ruraux

Question de bon sens

Dans les quartiers de la Rosière et du pont du Tram la circulation est devenue plus fluide et les piétons sont d'avantage en sécurité



Journées environnement 2004

Samedi 5 juin : "Journée nationale de l'environnement".

Devenez ambassadrices, ambassadeurs du TRI sélectif de 9h00 à 12h00, avec la participation des enfants, des enseignantes et des élus. Nous allons parcourir tout le circuit du chemin du "Coucou" sur Chavigny, afin de collecter : plastiques, verres, papiers, boîtes de fer, etc... Les enfants effectueront un TRI dans des sacs prévus à cet effet. Venez nombreux encourager nos écoliers à cette journée pédagogique sur l'environnement. Un pot sera offert par la mairie à la fin du parcours.

Samedi 12 juin : journée environnement pour les adultes.

L'an passé, nous avons nettoyé la décharge du Châtel, conjointement avec un bon nombre d'habitants dans une bonne ambiance. Cette année la municipalité propose de réunir tous les acteurs l'année dernière afin de définir ensemble les actions pour cette journée 2004. en mairie le mercredi 19 mai à 18h30.

La vie des bêtes...

ATTENTION CAPRICORNES !

On nous signale dans plusieurs quartiers de Chavigny la présence de capricornes qui s'attaquent aux charpentes.

Soyons vigilants et surveillons celles-ci.

Résultats Élection des Conseillers Régionaux

Scrutin du 21 mars 2004 :

Inscrits: 1101; Votants: 662; Exprimés: 640; Nuls: 22.

Ont obtenu:

1-Liste "LO-LCR" (Christiane NIMSGERN)	52
2-Liste "FN pour la Lorraine" (Thierry GOURLOT)	86
3-Liste "Lorraine Avenir" (Jean-Louis MASSON)	30
4-Liste "Lorraine Écologie" (Éric LEMAÎTRE)	20
5-Liste "MNR" (Annick MARTIN)	17
6-Liste "La Gauche" (Daniel DELREZ)	28
7-Liste "Majorité Lorraine" (Gérard LONGUET)	117
8-Liste "UDF" (Nathalie GRIESBECK)	39
9-Liste "PS, PCF, Les Verts" (Jean-Pierre MASSERET)	251

Scrutin du 28 mars 2004 :

Inscrits: 1101; Votants: 721; Exprimés: 688; Nuls: 33.

Ont obtenu:

Liste "PS, PCF, Les Verts" (Jean-Pierre Masseret)	410
Liste "FN pour la Lorraine" (Thierry GOURLOT)	86
Liste "Majorité Lorraine" (Gérard LONGUET)	18

Il y a des bruits qui courent...

Rappel de l'Arrêté Préfectoral: « les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que » :

les jours ouvrables : de 8h00 à 20h00

les samedis : de 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00,

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Hommages

André Chardin et Alain Jeannon nous ont quittés : André le 9 janvier 2004 et Alain le 10 avril 2004, emportés tous les deux par la maladie toujours injuste et douloureuse.

Le Conseil Municipal au nom de la commune tient à saluer ici ces deux hommes qui ont chacun à leur manière œuvré pour le bien être de tous.

André, aux nombreux engagements, notamment comme Conseiller Municipal de 1977 à 1995 a exercé la fonction de Maire de 1979 à 1983 et a ainsi marqué avec son équipe le village de plusieurs réalisations : salle du Pressoir, place communale, nouvelle école maternelle, nouvelle mairie, résidence du Châtel....

Quant à Alain, il s'est fortement impliqué dans le domaine associatif, notamment au sein du Foyer Rural et du Cédric, mais aussi dans la vie publique où il participait à plusieurs commissions municipales et de la CCMM, toujours dans la bonne humeur.

Merci André, merci Alain.

Que chacune des familles soit assurée de notre profonde sympathie.

Du côté des associations

Dimanche 4.4.2004

en avant les 4X4 !



L'association "Loisirs 4 X 4 et Nature" de Neuves-Maisons dans le cadre de la journée européenne des chemins organisait le dégagement du sentier sous la

falaise entre "les roches" et le "camp d'Afrique". L'appel lancé à tous les utilisateurs et amoureux de la forêt a été entendu. Marcheurs, chasseurs, vététistes, conducteurs de motos vertes, quads et bien sur de 4 X 4 se sont retrouvés dès 9h00 à la mairie autour d'un café chaud.

Dominique L'HOTE, le président de l'association remercia l'assistance (plus de 30 personnes) et présenta le déroulement de la journée. Malgré les averses persistantes le but a été atteint. Le chemin a retrouvé sa physionomie originelle, plus une branche, plus un tronc en travers. Quant aux abords ils ont été dépollués, une grande remorque remplie de bric à brac a été vidée à la déchetterie. Bravo à toutes et à tous ! En fin d'après-midi, retour à la case "départ" où un verre de l'amitié offert par le Maire a été servi. Encore merci à tous les participants pour ces actes de "civilités", une initiative bien appréciée.

RÉSERVEZ VOTRE SOIRÉE DU 15 MAI !

Le Comité des Fêtes de Chavigny vous propose à 20h30, dans la salle du pressoir::

un REPAS d' Amérique du Sud, un SPECTACLE " AUTOUR DE PABLO NÉRUDA "

Présenté par le Théâtre de l' Escalier,

Mise en voix : Sandrine Gironde

Poèmes lus par Sibel Kilerciyan et mis en musique par Jaime Cordoba, professeur de guitare à l'école de musique de Neuves-Maisons.

Tarif pour la soirée : 25 Euros, renseignements et réservations au : 03.83.47.47.02
avant le 08 mai !

Mme, Mr, (nom, prénom) :

Adresse :

Tél :

réserve places (repas et spectacle) à 25 Euros.

Ci-joint un chèque de Euros à l' ordre du Comité des Fêtes de Chavigny.

Tennis communal (SLUC aux Clairs Chênes)

Les courts de tennis ouvriront courant mai. Tous les habitants de la commune peuvent disposer des courts en plein air réservés aux titulaires de la carte d'ayant droit "Chavigny-Tennis". Cette carte est à retirer auprès de Mme Marie-Rose Fournier 18 La Presle. Se munir d'une photo d'identité et d'une pièce justifiant le domicile à Chavigny. (prix de la carte ?)

Utilisation des courts:

- du lundi au vendredi : courts n°4 et 5 de 8h30 à 12 h30,
- samedi : court n°5 de 8h30 à 22h30, court n°4 de 15h30 à 22h30,
- dimanche : court n°5 de 15h30 à 22h30.

En dehors de ces horaires réservés à Chavigny, il est possible de jouer, en réglant la location horaire à savoir 6,50 Euros en semaine de 8h30 à 16h30 et 11 Euros en semaine de 17h30 à 21h30, le week-end et les jours fériés.

Pour réserver un court les joueurs s'inscrivent sur le planning dans les tranches horaires marquées "Chavigny" dans le club-house du tennis. Cette réservation peut se faire sur place ou par téléphone (03 83 44 60 78). Il faut deux titulaires de la carte "Chavigny-Tennis" pour occuper un court. Toutefois, on peut venir avec un invité : celui-ci devra payer le demi-tarif de la location horaire correspondante soit 3,25 Euros en semaine avant 16h30 et 5,50 Euros après 16h30 en semaine et le week-end. D'autre part, si un ayant droit de Chavigny désire jouer régulièrement avec un ou plusieurs partenaires de la commune, il peut demander la carte avec "Jockey" lui donnant droit de jouer sur les terrains réservés à Chavigny, avec le partenaire de son choix.

Tarif du supplément "Jockey" :

Adulte 23 Euros;

Jeunes(-de 18 ans)15 Euros.

Bon tennis !

Les chiens aboient, la caravane passe...

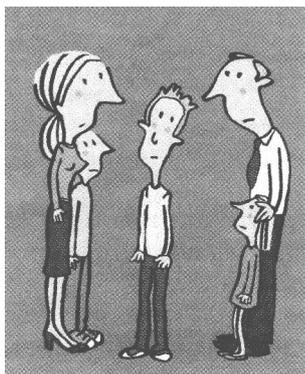
Dimanche 8 mai dans l'après-midi, le Foyer Rural sillonnera les rues du village pour vous inviter au grand rassemblement de Manonviller les 28 et 29 août prochain.

Méga fête organisée par les 110 foyers ruraux du département où Chavigny, avec le soutien de la municipalité, est partie prenante. Pour en savoir plus venez vous informer à la caravane....à bientôt.



UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques et de leurs Associations)

La maladie psychique au quotidien



Des Familles à l'écoute d' autres Familles

6, rue du Général Chevert à NANCY

Tél. : 03 83 53 26 57

Fax. : 03 83 57 99 49

Permanence : mardi de 14h30 à 17h
samedi de 10h à 12h.

Écouter-Informer-Soutenir-Mobiliser-

-Accueil individuel.

-Groupes d' accueil et d'échanges pour les familles nouvellement confrontées à la maladie.

-Groupe d'accueil frères et sœurs.

-Groupes de formation psycho-éducatifs pour les familles.

-Participation aux ateliers Espoir 54 (culture, sport, loisirs).

L' unafam, c'est aussi :

-la création de structures d'accompagnement adaptées.

-la représentation auprès des pouvoirs publics.

-la défense des intérêts des malades et de leurs familles.)

Place de Châtel

En route pour l'aménagement.

C'est fait, Le conseil municipal lors de sa séance du vendredi 23 avril 2004 a approuvé le projet d'aménagement de la place de Châtel proposé par la Direction Départementale de l'Équipement, maître d'œuvre de l'opération.

Un accord sur la répartition des responsabilités et la maîtrise d'ouvrage a été trouvé avec la Communauté de Communes Moselle et Madon.

En effet dans le cadre de sa compétence, la CCMM assurera la maîtrise d'ouvrage, et donc la gestion et le financement de tous les travaux d'assainissement et de captage des eaux claires parasites de la rue de Chatel.

Pour ce faire, elle devra établir un dossier de travaux en parallèle du notre. Ces travaux se dérouleront pendant l'aménagement de la Place.

Les travaux communaux se porteront sur des aménagements de surface comme les revêtements des voiries et des trottoirs, la création et la modification des places de parking et des feux tricolores de circulation, mais aussi par l'enfouissement des réseaux aériens existants comme EDF et France Télécom. L'éclairage public sera lui aussi entièrement modifié et adapté à la nouvelle configuration de la Place.

Le projet d'un mobilier urbain spécifique et intégré à l'espace particulier d'une voie de desserte d'immeubles et de commerces, la proximité d'une départementale à grande circulation a été élaboré en collaboration avec plusieurs partenaires, dont la commission cadre de vie.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

Mai 2004	Consultation des entreprises.
Fin juin 2004	Commission d'appel d'offres. Choix des entreprises.
Juillet 2004	Ordre de service. Commande des travaux.
Août 2004	Démarrage des travaux.
Décembre 2004	Fin des travaux.

L'estimation globale des travaux d'aménagement de la place de Chatel est estimée à 377.654 € HT.

Divers

Internet

Découvrez et maîtrisez (courrier électronique, dialogue, recherche d'information, organisation "d'un bureau virtuel" en 14 heures avec le Greta de Nancy-Toul.

Formation gratuite, financée par le Conseil Régional de Lorraine, ouverte aux salariés, demandeurs d'emploi, retraités et non actifs.

Début de la formation : Lundi 17 mai 2004 à Pont St Vincent (quatre lundis de 15h à 18h30).

Inscription et renseignements complémentaires auprès de Mr Frain ou Mme Veyssièrre au 03 83 30 87 06.

Qui veut s'abonner à GAZ DE FRANCE ?

Plusieurs habitants nous ont fait part de leur intérêt à l'occasion des travaux du lotissement Haldat-Tram d'opter pour une formule d'abonnement à GAZ DE FRANCE, donc de se brancher sur le réseau. Celles et ceux qui seraient susceptibles d'être intéressé(e)s peuvent se signaler en mairie en retournant le coupon ci-joint. Ce n'est pas un engagement formel, mais une simple démarche indicative.

Nom :

Prénom :

Adresse :

serait intéressé par un branchement sur le réseau GAZ DE FRANCE :

OUI

NON

La fête du Jeu.

Samedi 29 mai de 12h à 18h place communale

Le réseau périscolaire de la Communauté de Communes Moselle & Madon organise dans le cadre de ses actions, **la fête du Jeu**. Elle s'intègre aux manifestations nationales qui se déroulent cette semaine-là. La Fête du jeu clôture sur le plan local, une série d'actions menées dans les communes de notre bassin de vie.

Cette fête fait suite " Au Rallye du goût ", animé par ce même réseau, un dimanche d'octobre 2002, à Sexey aux Forges. Deux cents personnes, enfants, jeunes et adultes avaient alors participé à une journée récréative et de réflexion et un pique-nique, le midi. Les membres du réseau Périscolaire ont planché plus d'une année sur les trois objectifs définis à la fin de cette journée :

- La pérennisation des emplois et des structures,
- La professionnalisation des salariés et des structures,
- La qualité des repas à la cantine.

La fête du Jeu, c'est l'occasion, pour les personnels des structures associatives et communales de se rencontrer, d'échanger leurs savoir-faire et compétences, en matière d'animation. Ces rencontres favorisent la circulation des idées, des techniques, des projets, notamment en matière de projets pédagogiques dans les Centres de Loisirs Sans Hébergement. De contribuer à faire en sorte, que le temps de la cantine devienne progressivement, un temps d'éveil de l'enfant. Ambition largement partagée par les participants au réseau.

La fête du Jeu sera l'occasion de s'amuser, de se divertir entre enfants, jeunes et adultes. L'accent mis sur la convivialité et la rencontre entre toutes les générations, ce moment de détente visera à donner le goût de jouer et de se faire plaisir.

Pour ce faire, les animateurs et bénévoles des différentes associations, services communaux vous proposeront tout au long de ce temps fort :

Grand Jeu Coopératif " **les cinq défis** ",
Stands Jeux

Jeux d'expression,

Jeux éducatifs et Jeux de rôle

Mini tournoi de rugby,

Jeu de l'Oie géant,

Jeux coopératifs et non violence,

Prévention des risques domestiques chez les enfants

Un espace libre de jeu : " Apportez vos jeux, jouez et faites jouer "

Par ailleurs, un pique-nique " tiré du sac " sera organisé, un stand buvette, restauration, en prévision.

Diverses associations ont prévu de se joindre au réseau périscolaire ou sont en voie de confirmer leur venue, notamment **Amitiés Tziganes**, **ludothèque des abeilles**, association **non violence** et **paix 54** etc...

La journée sera clôturée par quelques spectacles et démonstrations, dont nous vous réservons la surprise.

Encore une fois, cette **Fête du Jeu** s'adresse à tous ceux qui cherchent à se faire plaisir en jouant, enfants, parents, grands-parents, jeunes et adultes. Que cette fête puisse être un moment convivial. !

Que se passe-t-il rue des prés ?

Depuis fin janvier 2004, un ensemble de bâtiments d'habitation se construit progressivement rue des Prés. Ces travaux entraînent des nuisances et des problèmes de sécurité pour les riverains.

Rappelons les événements qui ont précédé le début des travaux.

Le 06 février 2003, les propriétaires de terrains situés rue des prés déposaient un permis de construire pour un groupe d'habitations.

Le projet prévoyait 6 bâtiments comprenant 2 logements soit 12 logements.

Les riverains de la rue des prés, constitués en association (Association du Quartier de la rue des Prés de Chavigny) et le CEDRIC (Comité pour l'Ecoute, le Débat, la Réflexion et l'Initiative des Chavinéens) se sont inquiétés du projet tout en étant aucunement opposés à la construction de nouvelles maisons.

Ensemble, ils ont interpellé la municipalité en exposant leurs craintes quant au réseau d'assainissement, à la voirie, aux eaux pluviales, au circuit d'adduction d'eau potable, à la sécurité et à la qualité de vie des habitants du quartier.

La municipalité a rencontré, dès le dépôt du 1^{er} permis de construire, les promoteurs du projet pour leur soumettre les exigences du conseil municipal (réduction de la densité des bâtiments, pas de constructions en 2^{ème} rideau, pas de répétitivité dans les bâtiments, pas de lotissement). La mairie a également soulevé le problème de la largeur de la rue trop étroite.

Un accord consensuel, basé sur une relation partenariale équilibrée avait été trouvé.

Suite à cela, le maire a refusé le 1^{er} permis de construire N° PC 54 123 03 L 0002 par arrêté du 15.05.2003, pour les motifs suivants :

- Non-conformité avec l'article UB-11, 1^{er} paragraphe (les constructions en 2^{ème} rideau ne cadrent pas avec les lieux avoisinants, les bâtiments accolés peu adaptés au secteur de constructions pavillonnaires indépendants, l'aspect extérieur des constructions).
- La largeur de la rue des Prés ne permettra pas d'accueillir le transit généré par le projet (22 véhicules supplémentaires selon une hypothèse basse) d'où une mise en cause de la sécurité.
- Le ruissellement des eaux pluviales sur des surfaces goudronnées importantes entraînant un surplus au ruisseau proche risquant un débordement.

Les promoteurs ont donc déposé un 2nd permis de construire (PC N° 54 123 03 L 0006) intégrant les exigences de la mairie (nombre de places de stationnement en augmentation, diminution du nombre de bâtiments et logements (5 pour 10 logements), accès unique et desserte interne des immeubles) .

Par un arrêté datant du 11 juillet 2003, le maire accorde le 2nd permis.

Le 22 juillet 2003, la Préfecture (service du contrôle de la légalité) dénonce le refus du 1^{er} permis et impose à la mairie, de l'accorder avec les modalités initiales.

Après consultation juridique, l'avocat de la mairie conseille de ne pas persévérer dans la voie contentieuse (tribunal administratif).

Le maire dans l'obligation d'accorder le 1^{er} permis N° 54 123 03 L 0002, annule ses deux précédents arrêtés.

Il est important de préciser que l'actuel Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) adopté en 1989 et

modifié en 1997, et notamment le règlement de cette zone, permet des projets comme celui-ci.

La volonté de la municipalité actuelle, de réviser le P.O.S. en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), s'explique par le fait que la réglementation s'avère insuffisamment précise. Un des objectifs de la mairie est la maîtrise de l'urbanisation en favorisant l'harmonie entre habitat ancien et nouveau.

Les promoteurs décident alors, de revenir sur les modifications acceptées dans le cadre d'une démarche consensuelle.

Les travaux débutent fin janvier 2004, sans concertation préalable avec la commune.

Dans un premier temps, la réalisation des travaux s'effectue au détriment de la tranquillité et de la sécurité des habitants, de leur mode de vie (tonnage trop important des camions, vitesse excessive des camions (au-delà des 30 km/h autorisé), livraison à n'importe quel moment de la journée qui bloque la circulation...).

Un protocole d'accord (initiative communale) sur les conditions d'accessibilité du chantier est établi, entre les différentes parties (Mairie, promoteurs et entreprise), le 6 février 2004.

Les engagements des propriétaires concernent les horaires d'approvisionnement sur le chantier, les manœuvres des semi-remorques, la mise en place d'une plate-forme pour l'accès aux travaux, les modalités de nettoyage et de réfection de la voirie après travaux.



Malgré cela, les nuisances et l'insécurité subies par les riverains perdurent.

A nouveau, sollicités par la mairie sur le respect de leurs engagements, les promoteurs ont fait le nécessaire.

Espérons que la sécurité et la tranquillité des riverains seront respectées jusqu'à la fin des travaux !

Les fontaines

Nous venons d'ouvrir un nouveau chantier, celui de la rénovation des " fontaines-lavoirs ".

Chavigny possède 7 fontaines dont 6 fontaines-lavoirs.

Présentation des fontaines, en partant du haut du village :

-Fontaine-lavoir "Meunier" :c'est une fontaine ordinaire, facilement [rénovable](#).

-Fontaine-lavoir "Soyer " : c'est un important lavoir qui présente des qualités esthétiques certaines qu'il faut mettre en valeur.

-Fontaine-lavoir "du Bouchot" : elle est en mauvais état et n'est pas mise en valeur.

-"La Grande Fontaine" : est certainement la plus en vue et la plus utilisée. Elle doit faire l'objet d'une étude approfondie pour sa réfection.

-Fontaine-lavoir "de la Rosière" : cette fontaine est au cœur du village originel. Elle est à l'abri des regards mais mérite une attention particulière. Elle est la seule encore à posséder sa statue.

-Fontaine " du Cimetière" : elle est très rustique et se résume à un point d'eau. C'est sans doute la plus utilisée. Un projet pour sa conception totale est à mettre en œuvre.

-Fontaine-lavoir "du Bas" : cette fontaine ne présente pas d'intérêt particulier; en outre elle ne possède plus de corps central (moine) et a besoin d'une sérieuse rénovation.

Dans les années passées, les fontaines avaient une importance capitale pour plusieurs raisons :

- elles délivraient l'eau potable,
- elles permettaient de laver le linge, d'arroser les jardins, d'abreuver le bétail...,
- elles étaient un lieu de rencontres et d'échanges,
- elles fixaient les habitations autour d'elles.

Chaque fontaine a son histoire en fonction de sa situation géographique, de son captage et de la qualité de son eau.

Avec l'aide du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) nous avons fait un état des lieux de chaque fontaine. Suite à ce constat nous proposons de créer 2 groupes de travail :

-le premier pour réfléchir sur les travaux à effectuer et comment les réaliser,

-le second pour retrouver l'histoire de chaque fontaine et ce qui la caractérise.

Une réunion d'information aura lieu en mairie le vendredi 7 mai 2004 à 20h30.

Si l'un ou l'autre groupe de travail vous intéresse, venez vous inscrire en mairie.



Permanence des élus

Les vendredis de 16h30 à 17h30, une permanence est assurée en mairie par un adjoint. En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie

Etat civil

Naissances

Huggo SIMON 14 janvier 04
Maxime HASSOUX 23 janvier 04
Lucas LELONG 02 février 04

Bienvenue à cette nouvelle jeunesse
et nos félicitations aux parents !

Décès

Bino TOFANELLI 08 février 04
Huguette DENIS 29 février 04
Alain JEANNON 10 avril 04

Nos sincères condoléances aux familles.

Mariages

Jean-Pierre MARTIN et Thérèse N'DONG le 14 02 04

Nos meilleurs vœux de bonheur !

Agenda

Vendredi 07 mai	R éunion publique d'information sur les fontaines en mairie à 20h30.
Samedi 08 mai	A nniversaire armistice 39-45 à 10h.
Mardi 11 mai	B ibliobus place de l'église de 16h à 17h30.
Mercredi 12 mai	M usibus place de l'église de 14h à 16h.
Vendredi 14 mai	R éunion publique d'information sur le lotissement Haldat-Tram au pressoir à 20h30
Samedi 15 mai	S oirée Pablo Néruda au pressoir à 20h30
Mercredi 19 mai	R éunion publique de préparation de la journée de l'environnement du 12 juin en mairie à 20h30.
Samedi 29 mai	F ête du Jeu place communale de 12h à 18h.
Dimanche 30 mai	M arche toute la journée, RDV place de l'église à 8h
Samedi 05 juin	M atin de l'environnement, avec les enfants.
Samedi 12 juin	J ournée de l'environnement RDV à 9h place communale.
Dimanche 13 juin	E lections européennes, en mairie de 8h à 18h
Mercredi 16 juin	M usibus place de l'église de 14h à 16h.
Samedi 19 juin	F ête de la musique et feux de la St Jean place communale
Dimanche 27 juin	M arche l'après-midi, RDV place de l'église à 13h30
Mardi 29 juin	B ibliobus place de l'église de 16h à 17h30

Prochain bulletin
